



Camion Pizza : émanation de nuisances olfactives lors de la préparation du four à bois

Par **N.**, le 12/12/2024 à 15:21

Bonjour

Une entreprise de camions pizza est juste à côté de ma maison située dans une zone résidentielle.

4 jours par semaine, ils préparent leur camions et provoquent des nuisances olfactives pendant 1h30 ou 2h. ces nuisances ont également lieu le samedi matin à 9h.

Elles sont accompagnées de nuisances sonores (chargement, déchargement des camions, sortie des véhicules, échanges verbaux forts sans se soucier des voisins).

J'ai fait une pétition, déposé une main courante, courrier à la mairie... on me répond qu'ils ont le droit d'exercer leur activité.

Toutefois ils ne peuvent pas tout faire et créer des nuisances.

Qu'est-ce que je peux faire pour qu'ils arrêtent de démarrer leur four à pizza pendant 2h.

Preneuse de tout renseignement

Nathalie

Par **Karpov11**, le 12/12/2024 à 17:05

Bonjour,

Dans un premier temps, je vous invite à consulter l'arrêté préfectoral anti-bruit de votre département; vous tapez sur un moteur de recherche: "arrêté anti-bruit du + nom du département.

Pour les nuisance olfactives je vous donne ce lien: [trouble anormal du voisinage](#)

Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/12/2024** à **11:13**

Salutations

Vous avez raison, ils ne peuvent pas "tout faire" et doivent respecter la réglementation.

Le site cité ci-dessus précise bien "Si vous êtes gêné par de fortes odeurs dans votre quartier (par exemple, activité d'un restaurant à proximité), vous pouvez contacter le **service communal d'hygiène et de santé** de votre mairie. Le maire peut mandater un inspecteur de la salubrité pour qu'il constate la réalité et l'importance du trouble et demander à son auteur de faire cesser les nuisances."